

Journée de la femme : pas de sanction contre les viols au Burundi

@rib News, 08/03/2011 - Source Grandslacs.info Au Burundi, une semaine "À la femme" a démarré. Cependant, la femme burundaise connaît certaines limites en ce qui concerne ses droits. Par exemple, il n'y a pas encore eu de loi prévoyant des sanctions contre celui qui a violé une fille ou une femme. Or, des cas de viol des femmes sont fréquents au Burundi. Si elles ne sont pas violées par les membres de leurs familles directes, elles sont violées par les groupes armés, les bandits, les enfants de la rue,...

Concernant l'éducation de la femme burundaise, on remarque que le taux d'alphabetisation du sexe féminin est encore faible par rapport à celui du sexe masculin. En 2008, on avait à l'école primaire 54% des filles contre 60% des garçons, et 8% des filles contre 11% des garçons à l'école secondaire. Au niveau politique, les femmes burundaises ont obtenu le droit de vote en 1961 et aujourd'hui, la situation politique de la femme a évolué, quoiqu'il reste quelques aspects à parfaire. Sur le plan de l'emploi et de l'entreprise, le faible niveau d'instruction des femmes, les freins socioculturels, font qu'elles sont sous-représentées dans les secteurs d'emplois structurés et au niveau des postes à responsabilité. La majorité des femmes économiquement actives sont engagées dans les secteurs primaire (agriculture) et secondaire (artisanat). Une faible part occupe un emploi salarié dans le secteur public ou privé. Pour rendre perceptible et utile la journée internationale de la femme, des séances de sa commémoration avaient été organisées dans toutes les provinces du pays au moment où les cérémonies officielles ont eu lieu au chef lieu de la Province de Kayanza, au stade de Gatwaro rehaussées par les hautes autorités du pays.